

Insuffisance de l'analyse des alternatives – Projet de tracé

L'analyse des alternatives présentée dans le dossier apparaît insuffisante, tant dans sa méthode que dans ses conclusions.

1. Un postulat de départ jamais remis en question

L'ensemble du raisonnement repose sur un choix initial implicite : celui de réutiliser l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Or, les différentes variantes étudiées ne constituent pas de véritables alternatives, mais uniquement des ajustements techniques d'un même tracé (remblaiement, déblaiement, contournement ponctuel). À aucun moment le principe même du tracé n'est interrogé.

Pourtant, les documents montrent que cette ancienne voie ferrée, laissée sans entretien depuis plusieurs décennies, s'est transformée en un milieu naturel fonctionnel : développement d'une végétation dense, présence d'habitats, rôle de corridor écologique, notamment pour les chiroptères, et présence de zones à caractère humide. La réalisation du projet implique d'ailleurs explicitement des coupes d'arbres et la destruction d'habitats.

Dans ces conditions, le choix de maintenir ce tracé comme référence unique aurait dû être particulièrement justifié et comparé à d'autres options, ce qui n'est pas le cas.

2. Des critères de rejet des alternatives insuffisants

Les rares alternatives évoquées sont écartées sur la base de critères limités et peu étayés :

- Contraintes ponctuelles (présence de forages agricoles),
- Considérations de sécurité routière,
- Difficultés techniques locales.

Ces éléments, bien que réels, ne constituent pas des impossibilités techniques avérées. Ils relèvent davantage de contraintes d'aménagement classiques, susceptibles d'être traitées par des adaptations de projet.

En revanche, les impacts environnementaux du tracé retenu sont, eux, clairement identifiés dans le dossier : destruction d'habitats, atteinte à des corridors écologiques, intervention en zone à caractère humide.

Il existe donc un déséquilibre manifeste entre :

- La faiblesse des motifs ayant conduit à écarter certaines alternatives,
- Et l'importance des impacts associés au tracé retenu.

3. Absence d'étude de véritables alternatives de tracé

Au-delà des variantes internes au tracé ferroviaire, aucune alternative structurante n'est étudiée.

Pourtant, la lecture du territoire et des documents permet d'identifier plusieurs options crédibles, reposant sur des zones déjà anthropisées ou sur des infrastructures existantes.

Variante 1 : Tracé en voirie existante

Cette option consisterait à relier Senlis à Vineuil-Saint-Firmin en s'appuyant sur le réseau viaire existant :

- Départ depuis la RD330 à Senlis,
- Passage par des rues communales (dont la rue Georges Dauchy),
- Continuité via voiries secondaires à faible trafic,
- Raccordement vers Courteuil puis Vineuil.

Ce tracé repose exclusivement sur des infrastructures existantes, limitant fortement les impacts environnementaux.

Variante 2 : Tracé en lisière urbaine et zones déjà artificialisées

Cette option consisterait à longer les zones déjà aménagées :

- Franges des zones habitées de Senlis et Courteuil,
- Abords d'équipements existants (zones de loisirs, golf, etc.),
- Continuité en limite d'urbanisation vers Vineuil.

Ce tracé permettrait d'éviter les milieux naturels les plus sensibles en s'inscrivant dans des espaces déjà modifiés par l'activité humaine.

Variante 3 : Tracé agricole structuré

Cette option s'appuierait sur les chemins agricoles existants :

- Utilisation de pistes d'exploitation,
- Suivi des limites de parcelles,
- Connexion entre les différents secteurs via le maillage rural existant.

Les contraintes évoquées dans le dossier (notamment les forages) ne constituent pas des obstacles généralisés et peuvent être contournées à l'échelle d'un tracé global.

Variante 4 : Tracé mixte optimisé

Cette option combinerait plusieurs types de supports :

- Voiries existantes sur les sections les plus sensibles,
- Chemins agricoles sur les zones ouvertes,
- Courts tronçons aménagés lorsque nécessaire.

Ce type de tracé, couramment utilisé pour les voies vertes, permet d'optimiser simultanément la sécurité, le coût et les impacts environnementaux.

4. Grille comparative des options

Critère	Tracé actuel (voie ferrée)	Variante 1 (voirie)	Variante 2 (lisières)	Variante 3 (agricole)	Variante 4 (mixte)
Impact sur la biodiversité	Fort	Très faible	Faible	Modéré	Faible
Destruction d'habitats	Importante	Nulle	Très faible	Limitée	Limitée
Atteinte aux corridors écologiques	Forte	Nulle	Faible	Modérée	Faible
Impact sur zones humides	Présent	Évitement	Évitement	Variable	Évitement
Artificialisation nouvelle	Importante	Nulle	Faible	Modérée	Faible
Faisabilité technique	Bonne	Bonne	Bonne	Moyenne	Très bonne
Coût	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Optimisé

5. Conclusion

L'analyse des alternatives apparaît lacunaire car :

- Elle est construite autour d'un postulat non discuté (réutilisation de la voie ferrée),
- Elle ne compare pas des options réellement distinctes,
- Elle écarte des alternatives sur des critères faibles,
- Elle ne met pas en balance ces critères avec les impacts environnementaux significatifs du tracé retenu.

En l'état, le dossier ne démontre pas que la solution retenue constitue l'option de moindre impact environnemental, ni même qu'elle résulte d'une analyse complète et objective des alternatives possibles.

Cette insuffisance affecte directement la solidité de la démonstration globale du projet, notamment au regard des exigences applicables en matière de protection des espèces et des habitats.